

# Activité des Permanences d'accès aux soins de santé (PASS) d'Occitanie

**Bilan d'activité 2019**

**JANVIER 2021**



# Activité des Permanences d'accès aux soins de santé (PASS) d'Occitanie

**Bilan d'activité 2019**

JANVIER 2021

Astorg Myriam (CREAI-ORS Occitanie)  
Guillaume Sudérie (CREAI-ORS Occitanie)

**Citation suggérée :** Astorg M., Sudérie G. Activité des Permanences d'accès aux soins de santé (PASS). Activité 2019. Toulouse : CREAI-ORS Occitanie, janv. 2021, 17 p. Disponible à partir de l'URL : <http://www.creaiors-occitanie.fr>



# TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
<b>1 - IDENTIFICATION DES 43 PASS D'OCCITANIE .....</b>	<b>2</b>
<b>2 – ORGANISATION DES PASS.....</b>	<b>4</b>
<b>3 – RESSOURCES HUMAINES .....</b>	<b>5</b>
<b>4 – LES PERSONNES ACCUEILLIES.....</b>	<b>7</b>
Répartition selon le genre.....	7
Répartition selon l'âge .....	7
Répartition selon la nationalité.....	8
Répartition selon les ressources de la personne .....	8
Répartition selon le logement.....	9
Répartition selon le type de couverture médicale à l'entrée .....	9
Répartition selon le mode d'adressage des patients.....	10
<b>5 - ACTIVITÉ DES PASS EN 2019.....</b>	<b>11</b>
Activité médicale.....	12
Activité sociale .....	13
Activité infirmière .....	14
<b>6 – AUTRES ACTIONS DES PASS .....</b>	<b>15</b>
Visibilité de la PASS .....	15
Comité de pilotage .....	15
Actions de prévention des risques psychosociaux.....	16
Conventions partenariales .....	16
Sensibilisation/Formation .....	16
<b>SYNTHÈSE.....</b>	<b>17</b>



## INTRODUCTION

Les PASS sont issues de la Loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions introduite dans le Code de Santé Publique (CSP). La circulaire n°DGOS/R4/2013/246 du 18 juin 2013 relative à l'organisation et au fonctionnement des PASS viendra alors préciser la définition et redéfinir les objectifs d'une PASS qui sont :

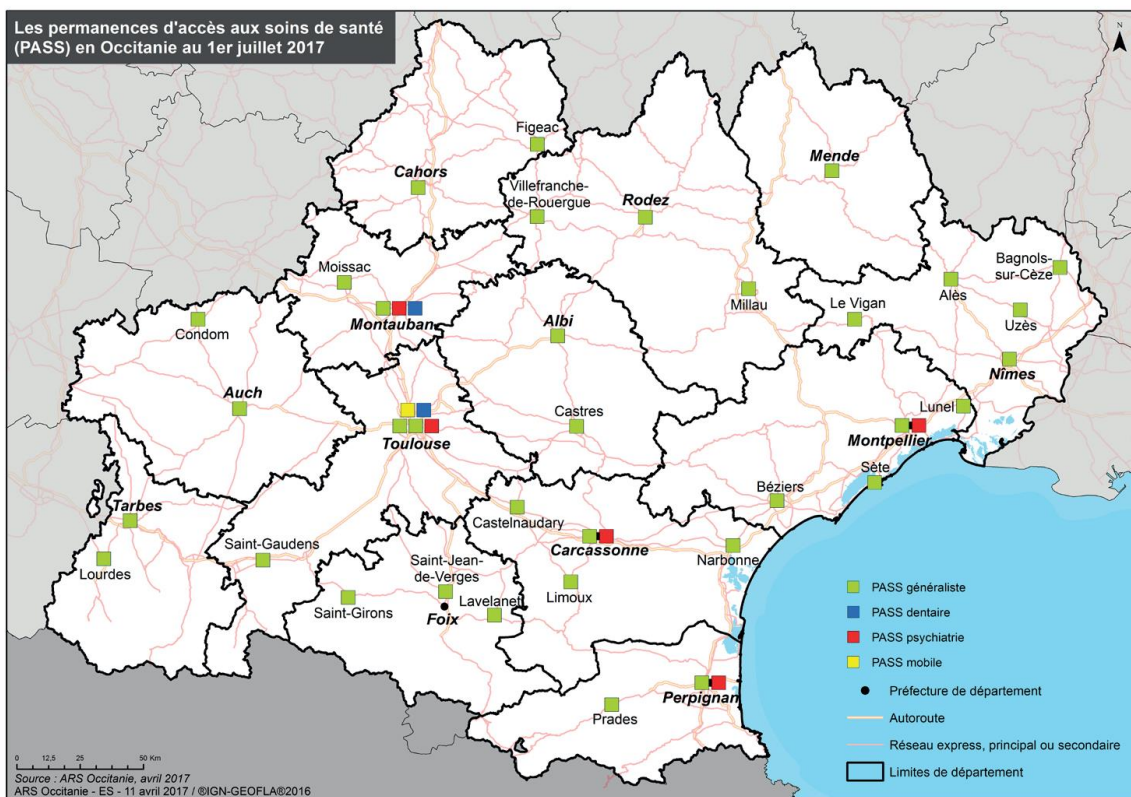
- D'offrir un accès aux soins et un accompagnement soignant et social aux patients dans la perspective d'un retour à l'offre de soins de droit commun. Ces soins peuvent ne pas être soumis à facturation pour les patients pour lesquels, il apparaît au moment de la réalisation des actes, qu'ils ne pourront pas bénéficier d'une couverture sociale.
- D'agir à l'intérieur de l'établissement et à l'extérieur de celui-ci pour faciliter le repérage et la prise en charge de ces patients et construire un partenariat institutionnel élargi.

Le patient intégrant un dispositif PASS, ayant un besoin de soins et d'un accompagnement pour l'ouverture de ses droits, peut bénéficier :

- d'accueil, d'information, de prévention, d'orientation et de soins ;
- d'une consultation médicale généraliste ou spécialisée, à une prise en charge en soins infirmiers, au plateau technique, à la délivrance de médicaments ;
- d'un accompagnement social concernant l'ouverture de ses droits ;
- d'un accompagnement dans son parcours de soins (pour réaliser des démarches, entrer en contact avec des professionnels soignants, aider pour l'observance ou la compliance aux prescriptions du médecin...) afin d'accéder à l'offre de soins de droit commun et de bénéficier d'une continuité des soins conformément à ses besoins.

Depuis 2015, les PASS renseignaient leur activité au sein d'un rapport d'activité régional dont les indicateurs avaient été choisis collégialement par les professionnels. Celui-ci a laissé la place en 2019 à un rapport d'activité national (PIRAMIG), mis en place par la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) et les Agences régionales de santé (ARS). Le CREAI-ORS Occitanie est missionné depuis 2017 pour réaliser une synthèse des données issues des rapports d'activité des PASS.

# 1 - IDENTIFICATION DES 43 PASS D'OCCITANIE



Source : ARS Occitanie

En 2019, la région compte 43 PASS : 36 PASS généralistes dont une PASS mobile, 5 PASS psychiatriques et 2 PASS dentaires.

On recense **au moins une PASS** dans chaque département et, à l'exception du département de la Lozère, on compte au moins 2 PASS par département.

**Trois Centres hospitaliers** de la région disposent de différents types de PASS :

- CHU de Toulouse : 4 PASS (Généraliste, psychiatrique, dentaire et une PASS mobile)
- CH de Montauban : 3 PASS (Généraliste, psychiatrique, dentaire)
- CHU de Montpellier : 2 PASS (Généraliste, psychiatrique)

**Il est important de noter que 41 des 43 PASS de la région ont rempli le rapport d'activité de 2019.**



### Les types de services auxquels les PASS sont adossées :

Type de service	Effectif	%
Pôle des urgences	12	30,0
Pôle santé publique	6	15,0
Pôle de médecine interne ou autre	4	10,0
Psychiatrie	4	10,0
Direction générale	3	7,5
Pôle social	2	5,0
Direction des soins	1	2,5
Autres	8	20,0
<b>PASS*</b>	<b>40</b>	<b>100,0</b>

\*1 PASS n'a pas répondu à la question

Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie 2019 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

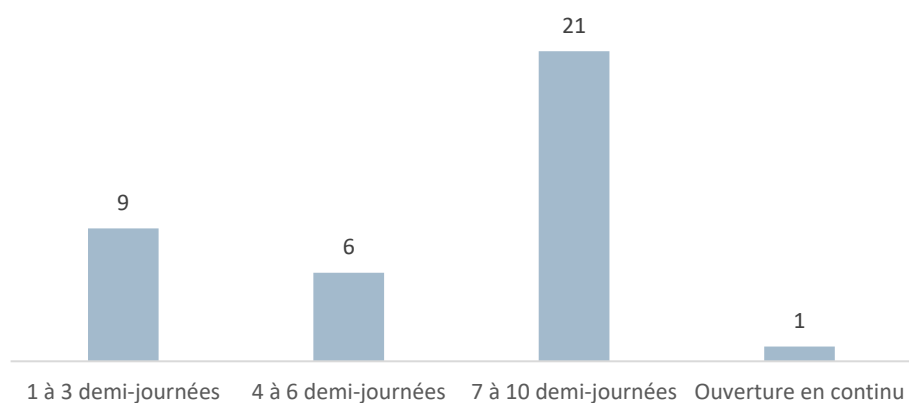
En Occitanie, les PASS sont adossées à divers services, les plus fréquents étant les pôles des urgences (pour 30 % des PASS).

Ensuite, ce sont les Pôles santé publique auxquels les PASS sont le plus souvent adossées (15 % des PASS) ; puis les services de Médecine (10 %) ou de Psychiatrie (10 %).

## 2 – ORGANISATION DES PASS

L'ensemble des PASS de la région proposent des demi-journées de permanence dont le nombre varie de 1 à 10 selon les PASS. La PASS mobile de Toulouse est de permanence 7 jours sur 7.

### Nombre de PASS selon les temps de permanence en 2019 (n=37 PASS)

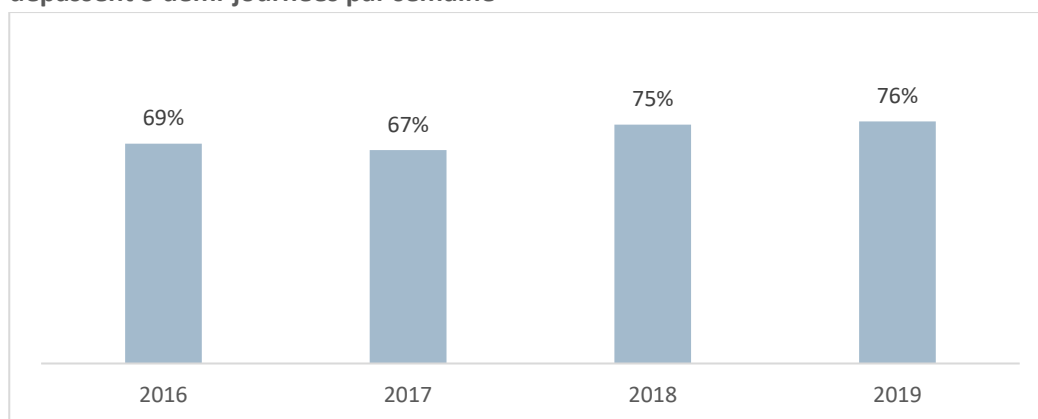


Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie 2019 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Les 37 PASS qui ont répondu à la question relative au temps de permanence en 2019 proposent, en moyenne, 7 demi-journées de permanence par semaine.

Hormis la PASS mobile qui est de permanence en continu, 27 PASS proposent plus de 3 demi-journées par semaine, soit une ouverture au moins deux jours de la semaine. Plus de la moitié des PASS proposent entre 7 et 10 demi-journées de permanence par semaine (21 PASS).

### Évolution de la part des PASS d'Occitanie dont les temps de permanence dépassent 3 demi-journées par semaine

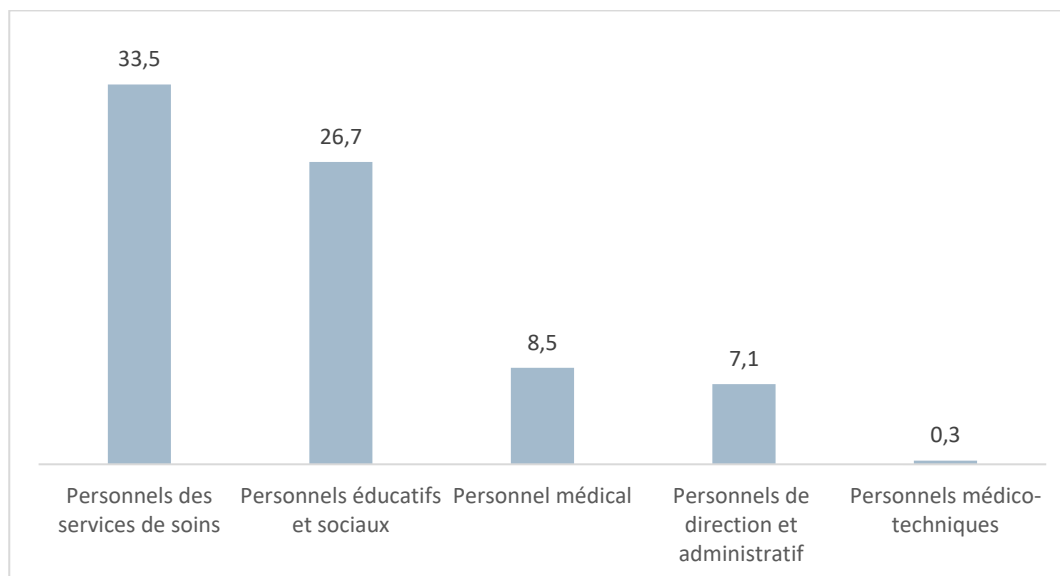


Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie 2016, 2017, 2018 et 2019 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

➔ L'augmentation des temps de permanence observée dans les PASS en 2018 semble se maintenir en 2019 : comme en 2018, plus des trois quarts des PASS (76 %) proposent au moins 3 demi-journées de permanence par semaine en 2019.

### 3 – RESSOURCES HUMAINES

#### Répartition des 76,1 ETP selon les personnels des PASS d'Occitanie en 2019 (n=40)



\* 2 PASS généralistes n'ont pas rempli le rapport d'activité 2019 et 1 PASS dentaire n'a pas renseigné les ETP  
Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie 2019 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Les PASS d'Occitanie emploient un minimum de **76,1 ETP en 2019**, soit une moyenne de 1,9 ETP par PASS : 1,9 ETP en moyenne pour les PASS généralistes (hors PASS mobile) ; 1,2 en moyenne pour les PASS psychiatriques et 1,8 ETP pour la PASS dentaire. La PASS mobile quant à elle, emploie 7,3 ETP en 2019.

Les deux groupes de professionnels les plus fréquemment employés dans les PASS sont les personnels des services de soins (33,5 ETP) et les personnels éducatifs et sociaux (26,7 ETP) ; ces professionnels représentent près de 80 % des ETP employés dans les PASS (respectivement, 44 % et 35 % des ETP).

Le personnel médical (hors internes et étudiants) représente 8,5 ETP, soit près de 11 % de l'ensemble des ETP des PASS.

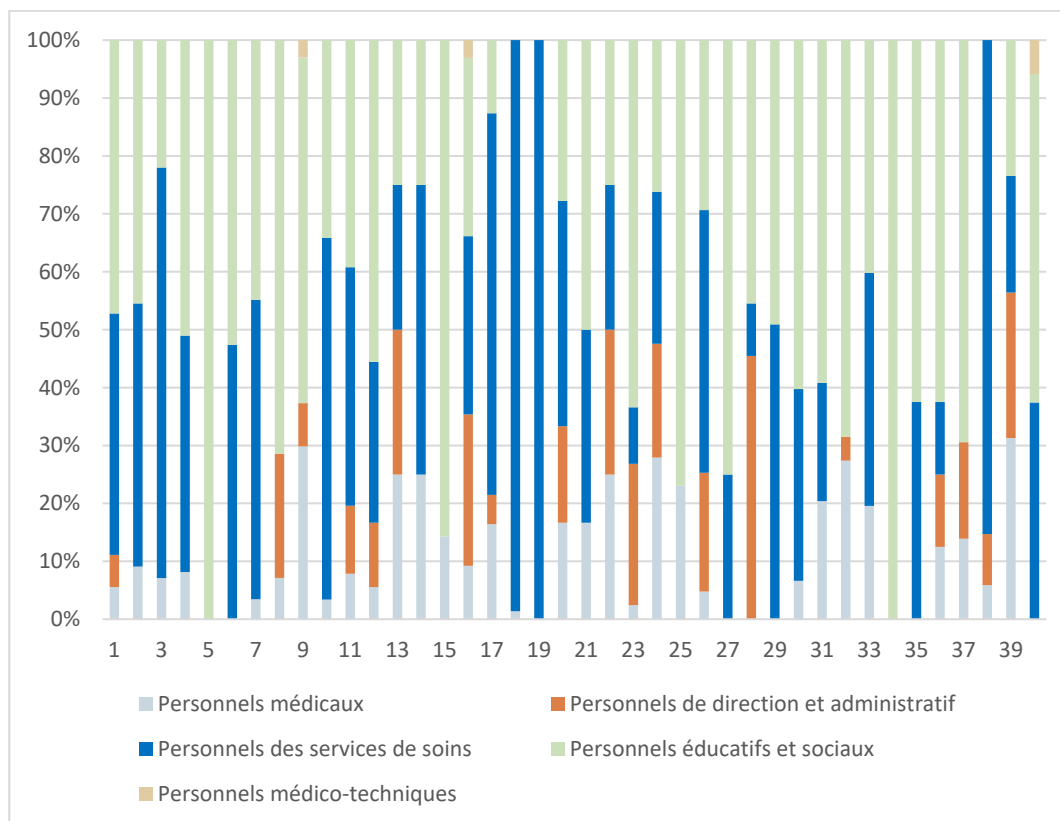
Les PASS généralistes représentent 85 % des PASS et emploient 68,5 ETP, soit 90 % de l'ensemble des ETP des PASS qui ont rempli le rapport d'activité de 2019 et renseigné la question des ETP.

Si les deux catégories professionnelles les plus présentes dans les PASS sont les mêmes qu'en 2018, on compte plus d'ETP pour les personnels des services de soins en 2019 (33,5 vs 29,7 ETP en 2018) et légèrement moins d'ETP pour les personnels éducatifs et sociaux (26,7 ETP vs 27,4 en 2018).

Comme en 2018, les données des professionnels n'étant pas connues pour l'ensemble des 43 PASS, le nombre d'ETP est donc encore sous-évalué en 2019.

Le graphique suivant montre une grande hétérogénéité de la répartition des ETP au sein des PASS malgré le poids important des personnels éducatifs et sociaux.

### Répartition (en %) des ETP par professionnel dans les PASS d'Occitanie en 2019 (n=40)



\* 2 PASS généralistes n'ont pas rempli le rapport d'activité 2019 et 1 PASS dentaire n'a pas renseigné les ETP  
 Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie 2019 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

La répartition des ETP par type de personnel varie très fortement selon les PASS :

- la part du personnel éducatif et social (présent dans 37 des 40 PASS qui ont répondu) varie de 11 % à 100 % des ETP ; elle dépasse 34 % des ETP dans les deux tiers des PASS.
- la part des personnels médicaux (présents dans 31 des 40 PASS) varie de 1 % à 31 % des ETP ; elle dépasse la part moyenne de 15 % dans seulement 12 des 40 PASS.
- la part des personnels des services de soins (présents dans 32 des 40 PASS) varie de 9 % à 100 % ; elle est supérieure à 42% dans seulement 11 des 40 PASS. C'est dans la PASS mobile, dans certaines PASS psychiatriques et dans la PASS dentaire que les parts de personnels des services de soins sont les plus importantes.

## 4 – LES PERSONNES ACCUEILLIES

En 2019, un minimum de **21 197 personnes** ont été accueillies dans les PASS d'Occitanie.  
(Rappel : 2 dispositifs de la région n'ont pas rempli le rapport d'activité de 2019)

### Répartition selon le genre

Genre	Effectif	%	2018 (%)	2017 (%)	2016 (%)
Hommes	12 423	59	59	54	58
Femmes	8 517	41	41	46	42
<b>38 PASS</b>	<b>20 940</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Non réponses	257	1%			
<b>41 PASS</b>	<b>21 197</b>				

Source : Rapports d'activité 2016, 2017, 2018 et 2019 des PASS d'Occitanie – Exploitation CREAL-ORS Occitanie

Comme les années précédentes, on observe une petite majorité d'hommes (59 %), contrairement aux autres dispositifs accueillant des publics en situation de précarité où la part des hommes est nettement plus importante que celle des femmes (de l'ordre de 80 % dans les LHSS par exemple).

### Répartition selon l'âge

Age	Effectif	%	2018 (%)	2017 (%)	2016 (%)
< 18 ans	2 752	14	19	15	11
18-25 ans	2 888	15	17	19	18
25-45 ans	7 410	39	57	58	62
46-65 ans	4 986	26			
> 66 ans	1 080	6	6	8	9
<b>38 PASS</b>	<b>19 116</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Non réponses	2 081	10%			
<b>41 PASS</b>	<b>21 197</b>				

Source : Rapports d'activité 2016, 2017, 2018 et 2019 des PASS d'Occitanie – Exploitation CREAL-ORS Occitanie

Moins d'un tiers des patients (29 %) sont des jeunes de moins de 25 ans et 14 % d'entre eux sont des mineurs. Parmi les mineurs, 1 215 sont des mineurs non-accompagnés, soit près de la moitié (47 %).

En 2019, si la part des mineurs dans la file active est légèrement plus faible que celle observée en 2018 (14 % vs 19 %), le nombre et la part des **mineurs non accompagnés** ont continué d'augmenter : leur nombre est passé de 587 en 2017 à 1 131 en 2018, pour être de **1 215 en 2019**, soit 44 % des mineurs accueillis dans les PASS (contre 27 % en 2017 et 39 % en 2018).

## Répartition selon la nationalité

Nationalité	Effectif	%	2018 (%)	2017 (%)	2016 (%)
Française	2 908	19	29	28	30
Ressortissants UE	1 677	11	10	16	-
Ressortissants hors UE	9 507	63	49	52	-
Nationalité inconnue	1 036	7	11	4	33
<b>36 PASS*</b>	<b>15 128</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

\* 5 des 41 PASS n'ont pas répondu à la question

Source : Rapports d'activité 2016, 2017, 2018 et 2019 des PASS d'Occitanie – Exploitation CREAL-ORS Occitanie

En 2019, parmi les personnes dont on connaît la nationalité, on note une forte majorité de ressortissants d'un pays hors de l'UE (63 %). Moins d'un patient sur cinq est de nationalité française (19 %).

Notons que 5 des 41 PASS n'ont pas répondu à cette question, ce qui correspond à une part de 29 % du public accueilli dont on ne connaît pas la nationalité avec, par ailleurs, 7 % des réponses mentionnant une « nationalité inconnue ».

Comparé aux années précédentes, la part des patients de nationalité française semble baisser fortement. Toutefois, cette baisse pourrait n'être que ponctuelle et cette évolution à la baisse doit être confirmée dans les prochaines années.

## Répartition selon les ressources de la personne

Ressources de la personne	Effectif	%	2018 (%)	2017 (%)	2016 (%)
Sans ressources	6 918	67	60	64	50
Minima sociaux <sup>(1)</sup>	1 306	13	15	-	-
Salaire	534	5	5	-	-
Retraite	200	2	5	-	-
Autre / ne sait pas	1 391	13	15	-	-
<b>33 PASS*</b>	<b>10 349</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

<sup>(1)</sup> y compris les indemnités chômage et les rémunérations de stage

\* 8 des 41 PASS n'ont pas répondu à la question

Source : Rapports d'activité 2016, 2017, 2018 et 2019 des PASS d'Occitanie – Exploitation CREAL-ORS Occitanie

Parmi les personnes dont on connaît le type de ressources, une forte majorité est sans aucune ressources (67 %), en augmentation comparée à celle de 2018.

Notons que, parmi les 1 306 personnes bénéficiaires des minima sociaux, sont également comptabilisées les personnes percevant une indemnité chômage ou avec une rémunération de stage.

Toutefois, le haut niveau de vulnérabilité des publics reçus reste évident.

À partir du rapport d'activité de 2019, seule la part des personnes qui ne disposent d'aucune ressource est comparable avec celle des années précédentes : de 50 % en 2016, elle est passée à 64 % en 2017 puis à 60 % en 2018 pour être de 67 % en 2019. Les personnes en grande fragilité financière restent le principal public accueilli dans les PASS.

## Répartition selon le logement

Logement / hébergement	Effectif	%	2018 (%)	2017 (%)	2016 (%)
Logement fixe	2 360	19	21	23	25
Famille ou par des proches	3 620	29	23	26	25
Hébergement d'urgence, 115, associations <sup>(1)</sup>	3 251	26	29	23	24
Bidonville, squat, caravane	681	5	4	6	12
Dans la rue	664	5	12	12	10
Autre / Ne sait pas	1 986	16	11	10	4
<b>35 PASS*</b>	<b>12 562</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

<sup>(1)</sup> Foyer pour femmes, Hôtel social, CADA, CHRS, institution religieuse...

\* 6 des 41 PASS n'ont pas répondu à la question

Source : Rapports d'activité 2016, 2017, 2018 et 2019 des PASS d'Occitanie – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Il est important de noter qu'on ne connaît la situation du logement à l'entrée du dispositif que pour la file active de 35 PASS, soit 60 % de l'ensemble des patients accueillis en 2019 dans les 41 dispositifs qui ont rempli le rapport d'activité. Parmi eux, 48 % ont un logement relativement pérenne (logement fixe ou sont hébergés par la famille ou par des proches), 29 % sont en hébergement d'urgence ou hébergés par un organisme ou une association ; 10 % des personnes viennent de bidonville, de squat, caravane ou de la rue. Pour près de 2 000 personnes, soit 16 % des patients accueillis, on ne connaît pas la situation du logement à l'entrée du dispositif.

**Le nombre de non-réponses est ici trop important pour considérer la répartition observée comme représentative de celle de l'ensemble des patients des PASS.**

Aussi, les évolutions dans le temps doivent être interprétées avec prudence, d'autant qu'en 2019, la part des « Autre / Ne sait pas » est relativement importante (16 %).

9

## Répartition selon le type de couverture médicale à l'entrée

Couverture médicale	Effectif	%	2018 (%)	2017 (%)	2016 (%)
Aucune	5 654	55	52	54	46
AME	383	4	5	4	9
PUMA avec complémentaire	1 555	15	14	-	-
PUMA sans complémentaire	1 603	15	15	-	-
VISA	159	2	1	-	-
Protection sociale européenne	168	2	1	3	3
Autre/ Ne sait pas	804	8	10	-	-
<b>33 PASS*</b>	<b>10 326</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

\*8 des 41 PASS n'ont pas répondu à la question

Source : Rapports d'activité 2016, 2017, 2018 et 2019 des PASS d'Occitanie – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Parmi les personnes dont on connaît le niveau de protection sociale, plus de 5 600 sont sans protection sociale à l'entrée du dispositif, soit plus de la moitié des personnes accueillies (55 %). Plus de 3 150 personnes (soit 30 %) sont bénéficiaires de la PUMA, dont la moitié bénéficie d'une assurance complémentaire (15 %). 8 % sont des personnes étrangères couvertes, soit par l'AME (4 %), soit par une protection sociale européenne (2 %), soit par leur VISA (2 %).

Comme les années précédentes, la majorité des personnes accueillies sont sans couverture maladie. La répartition des personnes accueillies selon leur couverture médicale est relativement identique en 2019 à celle observée en 2018.

## Répartition selon le mode d'adressage des patients

Mode d'adressage	Effectif	%	2018 (%)	2017 (%)	2016 (%)
Initiative personnelle	3 677	29	18	23	17
Hôpital (de la PASS ou autre Hôpital)	2 670	21	35	39	25
Médecine de ville	227	2	2	1	
Conseil départemental / PMI / CCAS	1 008	8	5	-	
Structures d'hébergement pour demandeurs d'asile et migrants	2 347	19	14	-	
Maraude, accueil de jour, structures d'hébergement, CHRS...	1 221	10	15	-	
Autre /Ne sait pas	1 559	12	10	-	
<b>33 PASS*</b>	<b>12 709</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

\*8 des 41 PASS n'ont pas répondu à la question

Source : Rapports d'activité 2016, 2017, 2018 et 2019 des PASS d'Occitanie – Exploitation CREA-ORS Occitanie

Pour les patients des 33 PASS qui ont répondu à la question portant sur le mode d'adressage à la PASS, trois modes sont plus fréquents : une faible majorité de patients est venue à la PASS de façon spontanée (29 %), l'hôpital représente ensuite 21 % des orientations, puis 19 % ont été adressés par une structure d'hébergement pour demandeurs d'asile et migrants.

***Le nombre de non-réponses est ici trop important pour considérer la répartition observée pour ces patients comme représentative de celle de l'ensemble des patients des PASS.***

10

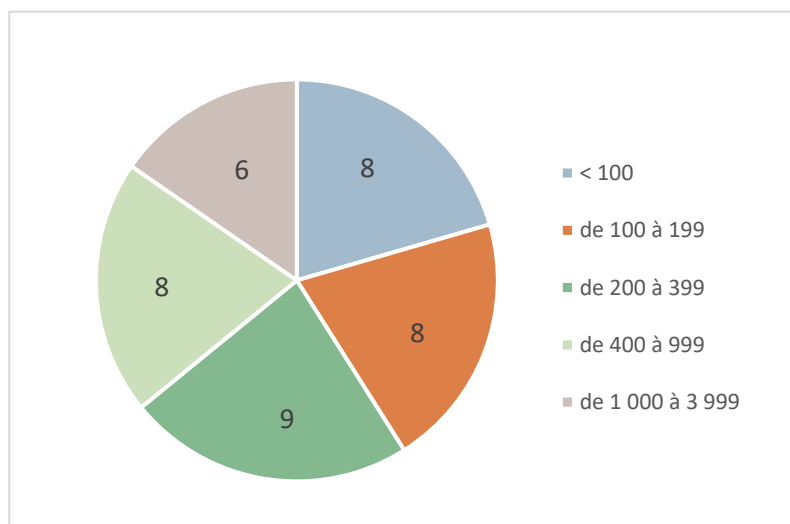
Les données de 2019 concernant l'adressage des patients ne sont comparables qu'avec celles de 2018 : l'hôpital et l'initiative personnelle sont, en 2019 comme en 2018, les deux origines de l'orientation vers les PASS les plus fréquentes.



## 5 - ACTIVITÉ DES PASS EN 2019

### 21 197 personnes accueillies dans les PASS d'Occitanie en 2019

Nombre de PASS selon l'effectif de la file active en 2019(n=40)



Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie 2019 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Le nombre total de patients vus au moins une fois au cours de l'année varie fortement selon les PASS. Dans 8 PASS de la région, la file active ne dépasse pas 100 patients en 2019 alors que dans 6 autres PASS, le nombre de personnes accueillies varie de 1 000 à 3 950 patients.

En 2019, la moitié des PASS accueille moins de 400 patients et l'autre moitié en accueille de 400 à 3 950.

Parmi les personnes accueillies, 12 297 sont de nouveaux patients, soit près de 6 patients sur 10 (58 %). La part de nouveaux patients varie également fortement selon les 39 PASS pour lesquelles l'information est renseignée : de 0 % (dans 4 PASS) à 100 % (dans 7 PASS) ; elle est supérieure à 58 % dans la grande majorité des PASS (31 PASS).

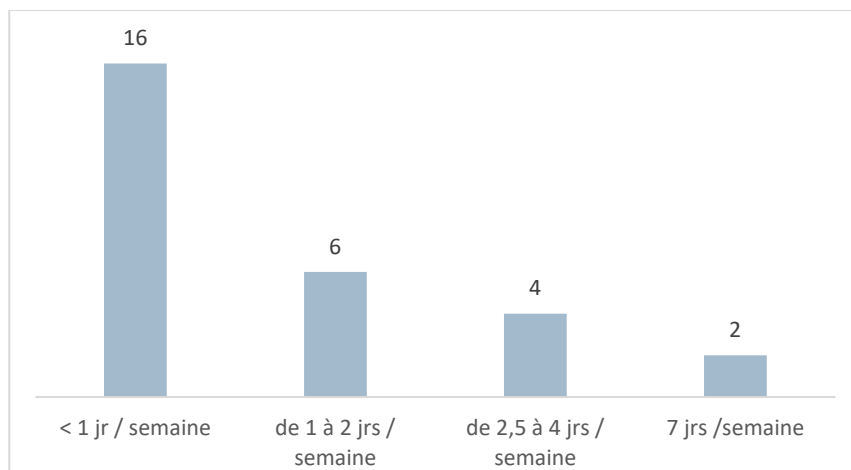
Entre 2018 et 2019, la file active des PASS qui ont rempli le rapport d'activité a fortement augmenté, passant d'environ 14 600 personnes en 2018 à environ 21 200 en 2019. Notons que les PASS qui ont rempli le rapport d'activité en 2019 ne sont pas exactement les mêmes qu'en 2018 ; toutefois, pour les 37 PASS qui ont répondu en 2018 et en 2019, on observe une augmentation globale de la file active (39 %).

## Activité médicale

Le personnel médical est présent dans 32 des 41 PASS et représente un total de 8,5 ETP.

La partie concernant l'activité médicale a été déclarée par 28 PASS.

**Nombre de PASS selon le nombre de journées d'activité médicale par semaine en 2019**



Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie 2019 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Dans ces 28 PASS, l'activité médicale varie de 1 demi-journée à 7 journées par semaine : 16 PASS déclarent moins d'une journée d'activité par semaine, 6 PASS déclarent de 1 à 2 journées, 4 PASS déclarent de 2,5 à 4 journées d'activité médicale et 2 PASS déclarent une activité continue 7/7 jours.

**En 2019, dans les 28 PASS qui ont déclaré une activité médicale, la file active médicale compte 8 007 patients pour lesquels les personnels médicaux ont effectué 11 118 consultations et rédigé 5 417 ordonnances.**

On compte ainsi :

- une moyenne annuelle de 1,4 consultation par patient ;
- une moyenne annuelle de 286 patients par PASS ;
- une moyenne de 397 consultations par an et par PASS ;

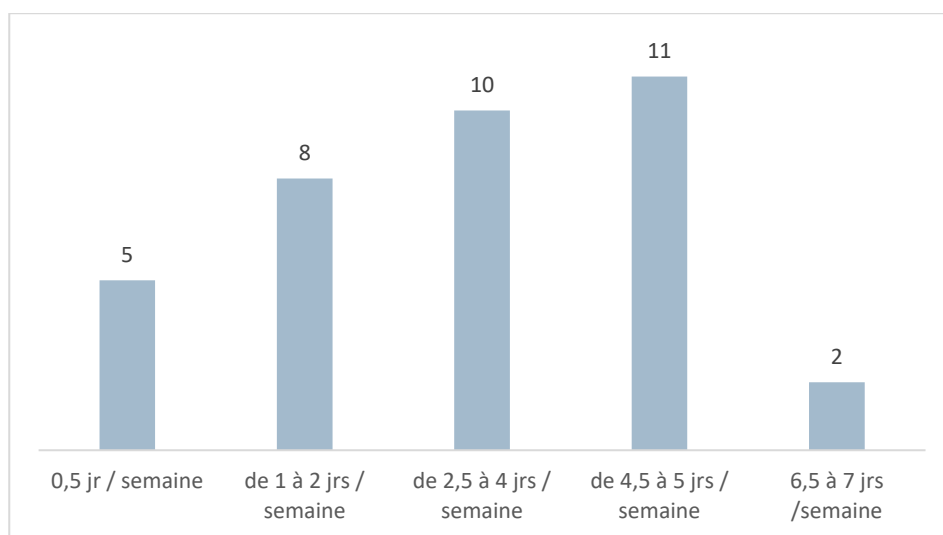
## Activité sociale

L'activité sociale est la principale activité au regard du nombre d'entretiens sociaux.

Les personnels sociaux sont présents dans 37 PASS et représentent 26,7 ETP. Ces professionnels regroupent les cadres socio-éducatifs et les assistants de service social.

L'activité sociale a été déclarée dans 36 PASS.

### Nombre de PASS selon le nombre de journées d'activité sociale par semaine en 2019



Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie 2019 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Dans ces 36 PASS, le nombre de journées d'activité sociale déclarées varie de 1 demi-journée par semaine à 7 jours par semaine :

5 PASS déclarent une demi-journée d'activité sociale par semaine, 8 PASS déclarent de 1 à 2 journées, 10 PASS déclarent de 2,5 à 4 journées et 11 PASS déclarent de 4,5 à 5 journées par semaine ; deux autres PASS déclarent une activité sociale quasi permanente au cours de la semaine (de 6,5 à 7 jours).

**En 2019, la file active des assistantes sociales a comptabilisé 9 515 patients. L'activité des assistantes sociales représente 22 137 entretiens.**

On compte ainsi :

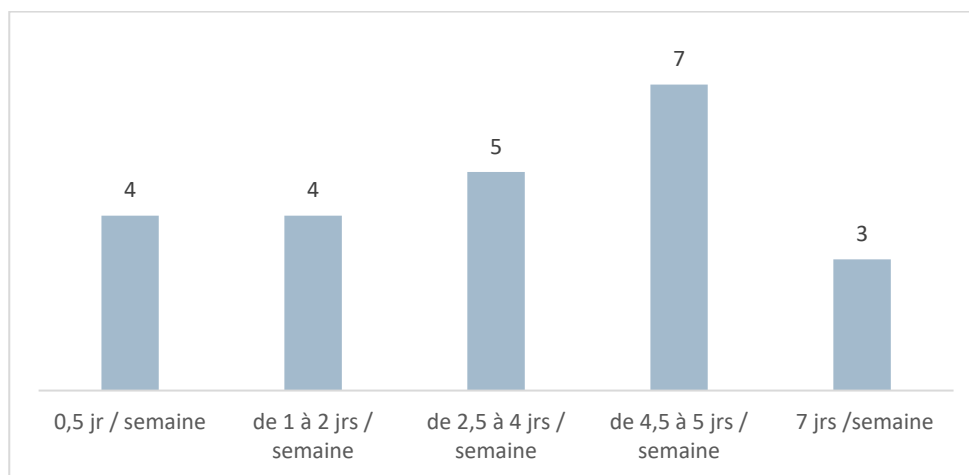
- une moyenne annuelle de 2,3 entretiens sociaux par patient ;
- une file active assistante sociale de 264 patients en moyenne par PASS ;
- une moyenne de 615 entretiens sociaux par PASS ;

## Activité infirmière

Les personnels des services de soins sont présents dans 32 PASS et représentent 33,5 ETP ; ils regroupent les infirmiers, les cadres et les CSS.

En 2019, 23 PASS ont déclaré l'activité infirmière de leur dispositif.

### Nombre de PASS selon le nombre de journées d'activité infirmière par semaine en 2019



Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie 2018 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

14

Dans ces 23 PASS, le nombre de journées d'activité infirmière varie d'une demi-journée à 7 journées par semaine :

La majorité de ces PASS déclarent de 4,5 à 5 jours d'activité infirmière par semaine (7 PASS) ; 5 autres PASS déclarent de 2,5 à 4 journées d'activité infirmière ; 8 PASS déclarent d'une demi-journée à 2 journées d'activité par semaine et pour 3 PASS l'activité infirmière est permanente, l'activité ayant lieu 7/7 jours.

**En 2019, la file active infirmière de ces 23 PAS s'élève à 11 238 patients pour lesquels on compte 28 269 consultations infirmières.**

On compte ainsi :

- une moyenne annuelle de 2,5 consultations infirmières par patient ;
- une file active infirmière de 489 patients en moyenne par PASS en 2019 ;
- une moyenne annuelle de 1 229 consultations infirmières par PASS.

## 6 – AUTRES ACTIONS DES PASS

Certains indicateurs du rapport d'activité des PASS concernent plus particulièrement leur visibilité, leur organisation, les activités partenariales ou encore les différentes actions de formation réalisées.

### Visibilité de la PASS

#### Organisation spécifique de repérage et d'orientation en 2019

	Effectif N=34	%
Avec le service d'accueil des urgences	24	71 %
Avec le bureau des entrées	21	62 %
Avec des partenaires extérieurs	21	62 %
Autre	14	41 %

Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie 2019– Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En dehors des heures d'ouverture, 34 des 41 PASS ont mis en place des stratégies pour rendre visible le service au sein de l'hôpital pour un meilleur repérage par les personnes concernées.

Pour la majorité des dispositifs, l'organisation de la visibilité des PASS se fait avec le SAU (71 %) et pour plus de la moitié des dispositifs, elle se fait avec le bureau des entrées (62 %) ou avec des partenaires extérieurs (62 %).

Parmi ces 34 PASS, 10 ont mentionné les trois modes d'organisation pour un meilleur repérage.

*Les données portant sur les moyens mis en place à l'intérieur et à l'extérieur de l'hôpital concernant la visibilité de la PASS, analysées en 2018, ne sont pas disponibles en 2019.*

### Comité de pilotage

En 2019, 90 % des PASS (37 des 41 PASS) déclarent l'existence d'un **comité de pilotage** ainsi que des réunions régulières de toute l'équipe de la PASS visant l'organisation du travail et la transmission en interne d'informations sur les patients.

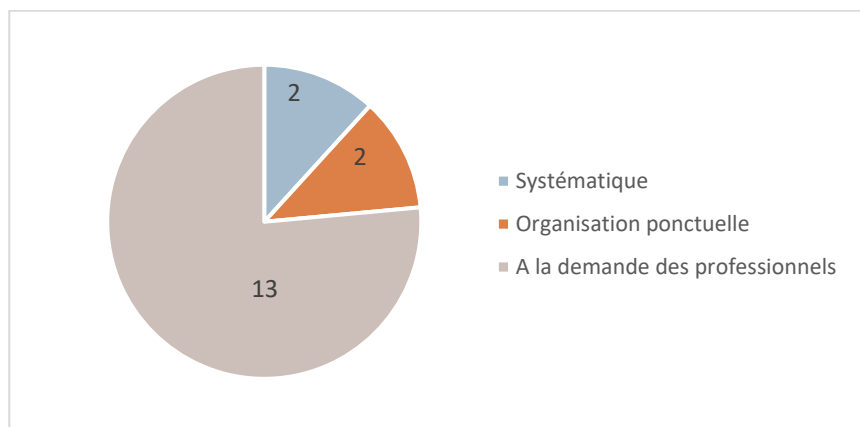
Dans 17 de ces 37 PASS, l'équipe bénéficie d'une **supervision**.

*L'information concernant le nombre de réunions du comité de pilotage effectuées au cours de l'année, analysée en 2018, n'est pas disponible en 2019.*

## Actions de prévention des risques psychosociaux

Des actions de **prévention des risques psychosociaux** et de l'épuisement professionnel sont accessibles à l'équipe des professionnels **dans 17 des 41 PASS**, soit dans 42 % des PASS qui ont rempli le rapport d'activité de 2019.

**Nombre de PASS selon la modalité de mise en place des actions de prévention des risques psychosociaux dans les PASS (n=17)**



Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie 2019 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Dans la grande majorité des cas (dans 13 des 17 PASS), ces actions de prévention ont lieu à la demande des professionnels ; elles sont organisées de façon ponctuelle dans deux PASS et de façon systématique dans deux autres PASS.

Ces actions de prévention se déroulent en **entretien individuel dans la majorité des cas (53 %)** ou bien en séminaire d'équipe (6 % des cas) ou en supervision collective (6 %) ; dans 35 % des cas les modalités sont « autres » sans être explicitées.

## Conventions partenariales

→ 21 PASS déclarent un ou des partenariats externes en 2019, **soit 51 % des PASS** qui ont rempli le rapport d'activité de 2019.

## Sensibilisation/Formation

→ 22 des 41 PASS, **soit 54 % des PASS**, ont déclaré réaliser des séances de sensibilisation/formation pour les personnels de l'établissement de rattachement.

→ Au total, **74 actions de formation** ont été menées au sein des services de l'établissement de santé d'implantation et ont concerné 980 personnes.

→ 15 des 41 PASS, **soit 37 % des PASS**, ont déclaré réaliser des séances de sensibilisation/formation pour les personnels de santé d'autres établissements.

## SYNTHÈSE

À l'initiative de la Direction générale de l'offre de soins (DGOS), un rapport national standardisé a été diffusé en 2019 venant se substituer aux rapports d'activité analysés les années précédentes au niveau régional.

En 2019, 41 PASS sur les 43 que compte la région ont rempli le rapport d'activité. Ainsi, les données présentées sont des minima en ce qui concerne les ressources humaines et les ETP des différents professionnels, le volume de leurs activités comme celui des personnes accueillies pendant l'année.

Les chiffres clés à retenir pour l'activité 2019 des PASS :

- un minimum de **76,1 ETP** ;
- un minimum de **21 200 personnes accueillies** ;
- une file active médicale d'au moins **8 010 patients avec au moins 11 120 consultations** effectuées par les personnels médicaux ;
- une file active des assistantes sociales d'au moins **9 515 patients avec au moins 22 140 entretiens sociaux** effectués par les assistantes sociales ;
- une file active d'infirmiers d'au moins **11 240 patients avec au moins 28 270 consultations infirmières**.

Si les données de 2019 ne sont pas directement comparables à celles de 2018 (ce ne sont pas exactement les mêmes PASS qui ont rempli les rapports d'activité), on peut toutefois noter une **augmentation du nombre de personnes accueillies**. Pour rappel, en 2018, 40 PASS comptabilisaient une file active de 14 600 personnes.

Les caractéristiques des publics accueillis dans les PASS sont relativement constantes dans le temps : ce sont des publics en grande fragilité sociale, financière, sans couverture sociale, souvent des personnes en situation de migration et sans logement fixe.

***Toutefois, parmi les personnes accueillies et notamment parmi les mineurs, l'augmentation du nombre de mineurs non accompagnés, déjà observée entre 2017 et 2018, a également été observée en 2019 : de 587 en 2017, leur nombre est passé à 1 130 en 2018 et atteint 1 215 en 2019 ; leur part est passée de 27 % des mineurs accueillis dans les PASS en 2017, à 39 % en 2018 pour être de 44 % en 2019.***